

● (2210)

C'est un des plus gros sujets de préoccupation de tous les députés de la région d'Edmonton. Mais ce qui nous irrite le plus, c'est qu'on refuse toute discussion. On a cherché à intervenir auprès du ministre, dont on a critiqué la stratégie qui consiste à éliminer des Territoires du Nord-Ouest toute force militaire transportable active, non pas les employés, les cuisiniers et les magasiniers de la base des Forces canadiennes. Ce n'est pas cela la présence militaire dont il est question. Il faut considérer l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

Dans des déclarations ridicules, on nous dit que l'unité ou les fragments d'unité, après dispersion, seront transférés dans des régions où il existe une plus grande concentration de population. C'est une erreur. Il y a dix ans, ceux qui estimaient que les Forces canadiennes avaient besoin d'un régiment aéroporté ont tout fait pour qu'il prenne corps. Il existe une foule de documents sur ce sujet. Ces officiers, monsieur l'Orateur, étaient aussi bien placés pour en juger que le sont maintenant le général Dextraze et ses conseillers.

Tout ce que je puis dire à présent, c'est que d'après moi et si j'en crois les relations que j'ai dans les Forces armées, le général Dextraze était de ceux qui n'étaient pas d'accord il y a dix ans pour constituer une unité aéroportée et maintenant qu'il occupe le rang de chef, fidèle à son objection initiale, il veut opérer un changement qui détruit le travail d'une succession de commandants des forces mobiles. Ce sont pourtant des hommes dont les compétences sont aussi valables que celles des officiers responsables actuels, et ceux-là sont d'avis que c'est le déplacement le plus stupide que l'on puisse infliger aux Forces canadiennes. S'il existe des raisons à ce déplacement, comme je suppose il doit y en avoir, pourquoi alors le ministre et le général ne peuvent-ils s'expliquer et nous les donner? Mais que l'on ne nous envoie pas à Edmonton le ministre du Travail (M. Munro) ni le ministre chargé de la petite entreprise (M. Marchand) pour nous dire que ce transfert se justifie pour des raisons militaires. C'est absurde.

De grosses sommes d'argent et beaucoup d'efforts ont été consacrés à la création de cette unité. J'ai ici un exemplaire d'un document intitulé «The Selection of a Site for the Canadian Airborne Regiment». Il s'agit d'un document de travail des Forces armées . . .

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): De quand?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il date de 1972. On cherchait alors un emplacement pour le régiment aéroporté et on a envisagé diverses solutions—CFB, Edmonton, Rivers, Val Cartier ou Petawawa. Après avoir considéré tous les facteurs en jeu, on a estimé qu'Edmonton constituait un emplacement idéal.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): On y a tout ce qu'il faut pour l'entraînement des hommes et c'est un point important auquel personne ne semble avoir pensé.

Je ne parle pas pour le moment des arguments relatifs aux répercussions économiques. Je songe aux travailleurs touchés et aux personnes qui sont à leur charge. Ni le ministre ni son secrétaire parlementaire ne pourront nous assurer que ces gens pourront trouver dans la région de Petawawa les mêmes débouchés d'emploi ou les mêmes établissements d'enseignement qu'à Edmonton. On peut trouver à Edmonton d'excellentes maisons d'enseignement, aussi bonnes que tout ce que l'on

Ajournement

pourrait trouver ailleurs dans le pays, et en français si on le désire; on peut y trouver également amplement à se loger à l'extérieur de la base pour ceux qui le désirent. Où ces travailleurs trouveront-ils à se loger à Pembroke, près de la base de Petawawa? A quelles écoles leurs enfants iront-ils? A quels instituts de technologie et à quelles universités pourront-ils étudier? Je suis certain que le secrétaire parlementaire et le ministre ne savent pas combien d'hommes nous ont dit en tête-à-tête qu'ils prendront leur retraite plutôt que d'être déplacés. Cela a beaucoup nui au moral des gens.

Le dernière question est celle-ci: combien va-t-il en coûter pour établir l'infrastructure nécessaire pour une unité comparable, à moins que ce soit la première étape d'un rabaissement à une simple capacité aéroportée? Et les logements additionnels? Combien en coûtera-t-il pour déplacer 700 militaires du camp de Petawawa à Gageton? Personne n'a avancé de chiffre à ce sujet. On n'ose pas parce qu'on ne pourrait pas le défendre.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Je puis facilement comprendre que le député puisse se préoccuper de la perte du régiment aéroporté pour la ville d'Edmonton. Mais après l'avoir écouté et l'avoir entendu dire que les déclarations de mon ministre et du chef de l'état-major de la défense étaient de la foutaise, je dois en conclure que, si c'est vrai, alors ils n'ont pas le monopole du ridicule.

Une voix: Vous dites vous-même des sottises.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, nous avons un âne à la Chambre ce soir.

M. Paproski: Nous avons un imbécile là-bas en face.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Un gros là-bas. L'accusation du député au sujet de l'absence d'information est, bien sûr, sans fondement également parce que le chef de l'état-major de la défense et le ministre ont tous les deux fait plusieurs déclarations publiques et expliqué publiquement la raison du déménagement du régiment aéroporté d'Edmonton.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ils n'ont pas donné une simple raison.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député prétend que non. J'ai sous les yeux une déclaration du général Dextraze à ce sujet:

Je ne pense pas que la localisation actuelle des formations de l'armée canadienne réponde aux impératifs militaires. Il y a un groupe de combat ainsi qu'un régiment aéroporté dans l'Ouest, un petit groupe de combat dans le centre du pays et un groupe de combat au Québec ainsi qu'un bataillon indépendant dans les Maritimes. Nous sommes en train de remédier à cela en relocalisant nos effectifs terrestres d'une manière plus rationnelle. Les économies que l'on prévoit réaliser ainsi dans les frais généraux seront consacrées à la politique d'avant-garde et elles me permettront d'utiliser tous mes effectifs de manière plus efficace.

C'est ce qu'a dit le chef de l'état-major de la défense.

Le député fait grand cas des déclarations de certains officiers retraités de l'armée canadienne. Tout en reconnaissant les services que ces personnes ont rendus à notre pays, je ne supporterai pas que l'on attaque un fonctionnaire aussi dévoué que le général Dextraze à la Chambre où il n'a aucun moyen de défense. Ce genre d'attaque est peu recommandable. Le général Dextraze est un excellent soldat et un fonctionnaire très compétent; c'est aussi un homme remarquable. Et pour juger des besoins des forces armées canadiennes, il est bien